

Conditions d'accès

- ◆ Après une 2^{de} générale et technologique
- ◆ Après une 2^{de} ou une 1^{ère} professionnelle avec une scolarité complète et sur avis du conseil de classe sortant.
- ◆ Avoir un projet d'études supérieures longues même s'il n'est que partiellement défini.



La formation

- ◆ L'association des enseignements communs et de spécialités permet une poursuite d'études supérieures.
- ◆ Au choix parmi 8 spécialités proposées : (Trois en première puis deux en terminale) :
 - ✓ Humanités, littérature et philosophie
 - ✓ Langues, littératures et cultures étrangères
 - ✓ Mathématiques
 - ✓ Physique Chimie
 - ✓ Sciences de la vie et de la terre
 - ✓ Sciences de l'ingénieur
 - ✓ Sciences économiques et sociales
 - ✓ Histoire-géo, géopolitique et sciences politiques (via la plateforme EAD Bourgogne).

Poursuites d'études

- ◆ Toutes les études supérieures en cohérence avec le choix des spécialités